

La symétrie

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **44 (1906)**

Heft 14

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-203251>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

pénétrèrent dans le Porrentruy et gagnèrent de là Lausanne, où on les vit arriver à la fin d'août 1704, par petits groupes.

M. J. Cart nous donne les noms des hôtelleries et tavernes lausannoises où l'on vit les Camisards. C'étaient à la Croix-Blanche, chez la veuve Carrau ; chez la femme Aubort, au logis des Trois-Rois ; chez Moïse Achard, des Trois-Couronnes ; chez le justicier Detraz, au logis des Trois-Oranges ; au cabaret de Pierre-Jonas Mercier.

Cavalier ne passa que peu de jours à Lausanne. Il se rendait au Piémont. Son jeune frère, malade de la variole, demeura sur les bords du Flon pour se faire soigner. Quant aux hommes, ils se dispersèrent dans les diverses villes du Pays-de-Vaud et aussi à Genève et à Neuchâtel. Il semble qu'il en resta à Lausanne près d'une centaine. Peut-être quelques-uns s'y fixèrent-ils définitivement et leurs descendants furent-ils du nombre des réfugiés qui obtinrent leurs lettres de bourgeoisie au cours du XVIII^{me} siècle.

Le passage de la troupe de Cavalier à travers les terres de Berne valut à Leurs Excellences de vives réclamations de l'ambassadeur de France auprès des cantons suisses, le marquis de Puisieux, pour qui les Camisards étaient des traîtres et des rebelles. Sans se laisser intimider, le gouvernement bernois répondit qu'il avait le sentiment de n'avoir contrevenu à aucun traité d'alliance et qu'il a considéré les gens de Cavalier, non comme des révoltés, mais « comme des déserteurs et des réfugiés qui ne vont par le monde que pour gagner leur vie par le travail. Néanmoins, dès qu'ils ont été informés de nos ordres, ils se sont incontinent dispersés et retirés, sans avoir eu auprès d'eux d'autres armes que cinq fusils en arrivant à Lausanne, le surplus de leurs armes leur ayant déjà été enlevé dans le territoire de Neuchâtel. » Cette lettre porte la date du 17 septembre 1704.

De son côté, le bailli Steiger de Lausanne écrivait que « les individus de la troupe de Cavalier s'étaient mis à travailler, qu'ils avaient une vie exemplaire, fréquentaient le service divin. » Le lieutenant baillival de Crousaz terminait ainsi un rapport du 29 septembre 1704 : « Nulle part ou s'est aperçu d'enrôlements faits par Cavalier ou par ses gens ». Le Conseil d'Yverdon signe, à la même date, une déclaration semblable.

La réponse de LL. EE. de Berne à l'ambassadeur de France témoignait de plus d'indulgence pour des coreligionnaires que de souci de la vérité. « Après le départ de Cavalier pour le Piémont, écrit M. Cart, le reste des Camisards et d'autres réfugiés demeurèrent en grande partie dans le Pays de Vaud. Il paraît que leur conduite n'était ni aussi simple, ni aussi édifiante que le prétendait le bailli Steiger, ennemi juré de la France. La vérité est qu'un nombre important d'entre eux était au service du duc de Savoie ; qu'ils étaient admirablement organisés, que leurs officiers et leurs quartiers généraux (entre autres l'auberge de la Clef à Berne) auraient été immédiatement prêts pour un coup de main. A Lausanne, ils devaient avoir fait des recrues et tenu des assemblées secrètes. »

Voici, d'autre part, des notes que M. Alfred Millioud a bien voulu extraire des comptes du bailli de Lausanne, à l'intention des lecteurs du *Conteur*, et qui montrent bien que les Camisards étaient arrivés en armes à Lausanne et qu'ils y faisaient des enrôlements :

« Le 22 décembre 1705, l'armurier a nettoyé les fusils et les sabres des Camisards. — 11 flor. 6 sous.

» Pour les frais d'emprisonnement du Camisard Jean-Baptiste Rampon, mis en prison à cause de ses enrôlements, et pour la procédure. — 145 flor. 10 s. 6 den.

» Pour les frais à cause des Camisards arrêtés le 18 novembre 1705 et ensuite conduits hors du pays. »

Ainsi, une année après leur arrivée à Lau-

sanne, les Camisards étaient si remuants que Berne jugea sage de les expulser.

Les armes qu'on leur confisqua allèrent orner l'ancien arsenal du Château de Lausanne, comme en témoigne un inventaire dressé les 20 et 21 octobre 1749, et que nous communiquons aussi M. Alfred Millioud. On lit dans ce document :

« *Fusils*, sans bayonnette, compris un marqué d'un pigeon, et les 25 qu'on a pris aux Camisards, sur le lac, le tout composant différentes espèces d'armes et de calibres, — 102.

» *Bayonnettes* à douilles, compris 4 prises aux Camisards, — 153.

» *Bayonnettes* à manche de bois, aussi prises aux Camisards — 24.

» *Gibecières* prises aux Camisards — 3. »

Les armes des Camisards émigrèrent après 1803 à l'arsenal de Morges, avec tout le petit arsenal du Château de Lausanne. V. F.

Piano et violon. — Deux jeunes gens parlent mariage.

— Que préférerais-tu, dit l'un, une femme qui joue du violon ou une femme pianiste ?

— J'aimerais mieux la violoniste.

— Pourquoi ?

— Parce que le violon, on peut le jeter par la fenêtre, tandis que le piano, voilà !

Le chemin le plus sûr. — Des touristes novices avisent une vachère sur la porte d'un chalet.

— Bonne femme, indiquez-nous le chemin le moins dangereux pour gagner la cime au-dessus de votre chalet.

— Suivez seulement les bouses de vache.

Nos gamins.

Voici une phrase, absolument authentique, extraite d'une composition d'examen d'un de nos petits écoliers de dix ans. Le sujet était : *La poule*.

« ... Le mâle s'appelle le coq, c'est lui qui commande, et si les poules ne veulent pas lui obéir il leur saute dessus et les mord au cou... »

Lo mochi de routi à Daniel à la Djâne.

DANIEL à la Djâne étai ion de cliau cor, fermo peggnetta, qu'allâve pertoti pouâve bâire po rein. Quand l'îre atrabillâ avoué dâi camarado, l'avâi adi on estuâ po ne pas deliâta sa borsa : soi-disant l'avâi âobliâ de l'erdzeint, âo bin desâi que n'étâi pas la peinna de sè mettre dâotrâi po paî quauque demi. Po fini, l'z'autro paivânt et quand on voliaê fêre à reveni onna quartetta, adan preteindâi que n'avâi pas lezi de resta. Se l'îre à n'ôn soupâ de batsi, ie pregnâi adi dein sa catsetta quauque brecî po lè bouibo, âo bin dâi navette et que sè-iô oncora. Vo peinsâ prâo que lè dzein n'amâvânt pas sè trovâ dè coûte li po cein que l'avânt assebin lo nom d'avâi lètsi tote lè z'assiète. Quand vo dio que l'étâi on crebllia-foumâre numerô ion, vo dusse mè crâire, sein la meinta que vo conto. Ma on coup lâi ein è arrevâ de ienâ que l'îre ma fâi bin son dan à clli Daniel à la Djâne.

Dan, clli dzo l'étâi âo soupâ de la noce à la Sabine à Tambou, que l'avâi maryâ Piero, lo valet à Mailan, et l'avânt tot met avau po clli repè. Quin bon z'affêre lâi avâi, pourro z'amis ! Po coumeinci, onna crâna soupa âo bouillon avoué dâi z'étâles, aprî de la daube et dâi truffie epècllâie, dâi magnoume que crâio, et pu dâi z'épenatse et dau routi avoué dau bret (sauce), sein âobliâ la salârda : ein avâi de quatre sorte de salârda : de cliaque ô rampon, et pu âi z'abondance, âo reparâo et, po fini, de la salârda à la salârda. Jamé lo mor à Daniel à la Djâne s'ein étâi vu d'onna pareille. Assebin fail-lâi lo vère tè trossâ clli dauba, clliau truffie, cllia salârda, crin... cra... « Baille-mè vâi oncora on bocon de bistèque ! » que fasâi à clli qu'étâi à bise qu'étâi justameint lo Djedion. « Passe-mè

vâi lè z'épenatse ! » que desâi à on autro, et crincerin... et crincerâ, lè deint lâi allâvânt quemet on tambou de mécanique. Po boun'appétit, l'avâi boun'appétit, du que cein lâi cotâve rein.

Quand sè fut goberdzi, vaitcé mon Daniel que vâi que restâve dau routi ; lo preind adan on pucheint bocon que met po quemèinci su son assiète et pu, quand vâi que nion ne fasâi état de lo guegni, lo fetse tot bounameint dein sa catsetta d'anglaise po sè dhî-z'hâore lo leindèman.

Ma Djedion l'avâi vu lo coup de tein à Daniel et sè peinsâ dinse : T'einlèvâi po onna peggnetta ! attein-tè pî, t'ein vu djuvi de iena !

L'eimpougne l'affêre iô lâi avâi lo bret, qu'îre oncora la mâiti pllein, l'âovre on bocon la catsetta iô Daniel l'avâi met son routi, lo toûme tot eintiai dedein ein lâi deseint :

— Tein, Daniel, tè gêne pas, vaitce dau bret po arrosâ on bocon ton routi !

Se quauquon l'a pu rire, vo djuro que n'è pas Daniel qu'étâi asse motset que se l'avâi ètâ ringâ pè on bouibo.

MARC A LOUIS.

La symétrie. — Une société d'amateurs se préparait pour une soirée dramatique. Dans la comédie étudiée figuraient les neuf muses :

Au milieu de la répétition, survient le président de la société. Il ne connaît pas très bien tous les détails de la pièce, mais il veut quand même dire son mot.

— Hé, Bébou, crie-t-il à l'un des acteurs, qu'est-ce que ces demoiselles font là, que représentent-elles ?

— Mais ce sont les neuf muses, président — Eh bien, ce n'est pas ça ! Y a pas de symétrie. Mettez-m'en douze : six d'un côté et six de l'autre.

Au cours de la vie.

DANS LES AFFAIRES

J'AVAIS, il y a deux jours, affaire à traiter avec un négociant de notre ville.

On m'introduit dans son bureau. — Oh ! pardon, fais-je en voyant que quelqu'un déjà était là, en conversation. Je reviens.

— Mais non, mais non, entrez seulement. — Non, je vous prie ; je reviendrai un autre moment. Ce que j'ai à vous dire n'est pas très brûlant. D'ailleurs, c'est un peu confidentiel. — Alors, passons ici, dit-il, me désignant une pièce voisine.

Je m'excuse encore, indiquant du geste que la personne qui était avant moi a, de ce fait, des droits devant lesquels les convenances m'obligent à céder.

Le négociant insiste. « Un moment ! » fait-il d'un ton bref à son premier visiteur. Et nous passons dans la chambre voisine ; lui, souriant ; moi, un peu confus. — Il n'y a pas à faire tant de façons, me dit le négociant, en refermant la porte : ce n'est qu'un commis-voyageur.

Oh ! que je les plains sincèrement, les malheureux qui sont obligés de courir le monde, une marmotte à la main, pour gagner leur pain de chaque jour. Il ne faut pas avoir l'épiderme sensible, dans ce dur métier.

*

LE JOURNALISME

— Eh ! bien, en êtes-vous toujours content, de votre petit *Conteur* ? me fait, l'autre jour, quelqu'un.

— Content !... Comment ?... Mais c'est plutôt aux lecteurs qu'il faudrait poser la question.

— Oui, enfin, est-ce qu'il marche ? A-t-il beaucoup d'abonnés ? Se vend-il bien ?

— Oui... oui... il chemine. Il ne faut pas être trop exigeant. Les temps sont durs, pour tout